

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

TAUX GAMMA GT

Par Profil supprimé Postée le 16/06/2017 00:08

Bonjour, après avoir lu une de vos réponse concernant la descente du taux de gamma gt. Je passe une visite médicale dans quatre jours pour récupérer mon permis. Problème, je ne suis pas sûr d'avoir un taux convenable. Je voulais donc vous demander votre avis.

J'ai bu deux ou trois litre de bière il y a 5 jours et ce soir je viens de boire 3 bières. M'est-il possible de récupérer mon permis ou je peux faire une croix dessus.

Et si jamais je ne le récupère pas, qu'est ce que je risque?

Merci

Mise en ligne le 20/06/2017

Bonjour,

Le taux de gamma GT peut être un indicateur d'une consommation excessive d'alcool à condition qu'il s'agisse d'une consommation régulière sur un temps long. De plus un taux élevé de gamma GT peut aussi être dû à d'autres facteurs. Ce n'est donc pas le seul critère qui est utilisé par la commission médicale pour vous évaluer.

En ce qui vous concerne, si votre consommation durant le dernier mois s'est limitée aux deux évènements que vous mentionnez, votre taux de gamma GT devrait être normal.

Si vous ne récupérez tout de même pas votre permis de conduire, vous ne risquez rien de particulier. Le préfet prolongera la suspension de votre permis pour une certaine période à l'issue de laquelle vous devrez de nouveau passer une visite médicale pour tenter de le récupérer.

Notre attention est attirée par le fait que les consommations d'alcool que vous décrivez sont importantes alors que vous êtes encore jeune. Vous avez *déjà* eu à subir une suspension du permis de conduire, peut-être à cause de l'alcool justement. Nous vous invitons à la prudence. Il est particulièrement dangereux de conduire après avoir bu de l'alcool même en faible quantité. Quand vous buvez, évitez de conduire ou évitez de boire de l'alcool si vous devez conduire.

Enfin, si vous sentez que vous avez des difficultés à garder la maîtrise de vos consommations d'alcool, n'hésitez pas à nous appeler au 0 980 980 930 tous les jours de 8h à 2h (appel non surtaxé) ou à chatter avec nous sur www.alcool-info-service.fr tous les après-midi.

Cordialement.
